

Commission de l'Agriculture et du Tourisme

Magali Dock sur l'utilisation de « serious games » pour faire découvrir l'histoire et le patrimoine de nos villes et communes

La ville de Limoges en France a mis en place ce qu'on appelle un « serious game » pour faire découvrir l'histoire et le patrimoine de la ville auprès de sa population et des touristes la visitant. Plus précisément, c'est l'histoire de documents archéologiques récemment découverts qui est exploitée. Le jeu permet de choisir entre deux personnages ayant leurs caractéristiques propres et nous immisce dans l'histoire de la ville. La résolution de ce jeu permet ainsi d'accroître nos connaissances sur la ville et son histoire.

Monsieur le Ministre, que pensez-vous du concept de « serious game » pour renforcer le potentiel touristique de notre Région ? Des « serious games » de ce type sont-ils développés dans nos villes et communes ? Des contacts seront-ils pris avec des studios de conception spécialisée dans la valorisation du patrimoine pour mettre en place ce type d'initiative ?

Patrick Lecerf sur Le parc de loisirs verts à Durbuy

Marc Coucke annonce son arrivée à Durbuy pour y développer le plus grand parc d'attractions nature et durable d'Europe. Il aurait la volonté d'atteindre le million de visiteurs.

Chance unique, intérêt économique et création d'emplois pour les uns ; démesure, protection du cadre de vie et problème de mobilité pour les autres. Ce projet suscite questions et débat.

Marc Coucke se dit en contact permanent avec les autorités communales et régionales. Le Bourgmestre de Durbuy a dévoilé partiellement le projet d'accord lors d'un conseil communal. J'aimerais que vous informiez notre Parlement des éléments du dossier en votre possession et touchant des compétences régionales.

Olivier sur les objectifs touristiques du site du canal historique du centre

Tout d'abord, permettez moi de me réjouir de la relance des ascenseurs du canal historique du Centre. Il s'agissait de sauvegarder un patrimoine d'exception, un patrimoine qui fait la fierté de toute une région et je reconnais bien volontiers que l'engagement de personnel couplé aux travaux effectués ou qui doivent l'être d'ici 2018 , y ont contribué.

Ceci étant, qui dit relance dit fixation de nouveaux objectifs.

Je crois savoir qu'au cours des dernières années, le site drainait 25 000 personnes, alors que ce nombre s'élevait à 80 000 personnes lorsqu'il était encore sous gestion privée. Une redéfinition du rôle des différents acteurs est-elle prévue ?

Une ouverture aux acteurs privés de la gestion et de l'animation du canal et de ses alentours est-elle prévue ? Des négociations sont-elles déjà en cours ?

Combien de visites payantes sont-elles nécessaires pour équilibrer financièrement l'exploitation du site ? Quel est l'objectif fixé par la Région ?

Au delà de la rénovation, un projet touristique cohérent a t-il été établi ? Pourriez-vous l'exposer dans les grandes lignes ?

Patrick sur L'autorisation de naviguer en kayaks

Le dimanche 05 juin, certains cours d'eau de Wallonie ont connu d'importantes crues. Au sujet de l'Ourthe, il était constaté à 16h, le dimanche 05 juin, un débit de $60 \text{ m}^3/\text{sec}$ à hauteur de la station de Durbuy et de $72 \text{ m}^3/\text{sec}$ à la station de Tabreux.

Le débit maximal autorisé pour la navigation des kayaks est de $65 \text{ m}^3/\text{sec}$ au point d'observation de Tabreux et de $50 \text{ m}^3/\text{sec}$ au point d'observation de Durbuy. Nous pouvons constater que les débits étaient allégrement atteints et dépassés.

Pourtant, ce dimanche 05 juin les panneaux autorisant la navigation étaient toujours de rigueur sur l'Ourthe sur les sections mentionnées. Il me revient d'ailleurs que des kayakistes inconscients ont été aperçus cet après-midi-là sur le cours d'eau.

Monsieur le Ministre, je souhaiterais comprendre pourquoi les panneaux qui autorisent la navigation étaient toujours visibles. Les loueurs de kayaks m'ont informé qu'ils préféreraient arrêter la navigation de leurs embarcations quand le seuil de $30 \text{ m}^3/\text{sec}$ était atteint et ce, par mesure de précaution. Pourquoi une telle différence entre le débit légal et le débit mentionné par les professionnels ? Ne serait-il pas utile de réétudier les normes en vigueur afin d'assurer la sécurité de tout un chacun ?

Jenny Baltus-Möres sur le dossier des Hautes Fagnes

Vous savez que je suis le dossier des Hautes Fagnes et ses caillebotis très attentivement. Dans un article de presse du 10 juin dernier on a pu lire que plus de la moitié du réseau actuel des caillebotis (=12 des 24 km) qui sont actuellement dans un état pitoyable ou même déjà fermé, ne seront plus reconstruits et remplacés par des chemins alternatifs.

Malgré que je vous ai vous interrogé avec une certaine régularité sur ce dossier, vous n'aviez jamais communiqué ces chiffres officiellement.

En ce qui concerne les chemins supprimés il s'agit apparemment majoritairement des chemins près de Mont-Rigi (Fagne de la Poleur) et de la Baraque Michel, qui sont en effet parmi les endroits les plus fréquentés des Hautes Fagnes. Actuellement, des promeneurs y retrouvent des chemins fermés ou encore des caillebotis auxquels manquent beaucoup de planches, qui ont des grandes flaques, ou encore des clous qui dépassent,...

C'est évident que même si on aime bien l'aventure ceci pose pas mal de risques pour les utilisateurs. Et ça donne évidemment une très mauvaise image au parc naturel et à toute la région.

Monsieur le Ministre peut-il me dire quelles parties seront supprimées et lesquelles resterons ? Est-ce que vous confirmez qu'il y a seulement 12 km de caillebotis qui vont rester des 27 km qui étaient fréquentables initialement? Selon quels critères ce choix a été fait ? Quel impact aura cette suppression de chemins sur le tourisme ? Quelle est la réaction des différentes organisations des Hautes Fagnes suite à cette décision ? Et finalement, est-ce que vous pouvez promettre que vous n'avez pas l'intention de remplacer d'autres parties des caillebotis par des chemins empierrés comme c'était fait encore récemment à Mont Rigi et près de la Baraque Michel ?

Christophe Dister l'activité de guide touristique.

La réforme du code wallon du tourisme prévoit entre autre chose de valoriser l'activité de guides touristiques.

Vous avez déclaré que la diversité de formation des guides touristiques nécessite une meilleure lisibilité de l'offre et qu'un titre de « guide touristique » ou de « guide touristique stagiaire » sera soumis à des critères de reconnaissance.

Je pense qu'il est important pour la Wallonie de garantir une offre de guides touristiques de qualité car il en va de l'image d'une région. Il serait dommage de perdre en crédibilité en raison de guides mal formés.

Actuellement, le Commissariat général du Tourisme de la Région wallonne subdivise le métier en 5 catégories : guide conférencier, guide régional, guide accompagnateur de randonnée, guide grand tourisme et guide local, thématique ou du terroir. Qu'advient-il de ces différentes catégories ?

Pour l'obtention du titre de « guide touristique » ou de « guide touristique stagiaire », quels seront les diplômes requis ? Actuellement, il y a une large diversité de formation qui mène à ce métier. A ce sujet, avez-vous consulté les Ministres en charge de l'Enseignement supérieur et en charge de la Formation ? Quels seront les critères de reconnaissance ? Avez-vous consulté les professionnels du secteur à ce sujet ? Qu'en pense la Fédération wallonne des guides touristiques ?

Cette profession se compose de nombreux guides indépendants. Qu'est-il prévu dans la réforme pour cette catégorie ? La procédure de reconnaissance officielle va-t-elle être modifiée ?

Yves Evrard sur l'opportunité et les actions de promotion touristique liée à l'Euro 2016

L'Euro a débuté en France. Evénement sportif par excellence, cette manifestation représente également un vrai vecteur en termes de tourisme puisqu'en 2012, l'édition précédente avait attiré plus de 2,5 millions de touristes.

Si votre collègue en charge de l'économie a bien précisé à l'un de mes collègues que l'AWEX ne comptait pas investir dans une représentation économique lors de l'Euro 2016 notamment par manque de budget, qu'en est-il de votre côté ?

WBT compte-t-elle profiter de l'occasion pour promouvoir la Wallonie, mettre en avant notre patrimoine, nos produits de terroir, notre région ? Des actions ou représentations sont-elles prévues, organisées dans les trois grandes villes françaises qui accueilleront principalement le premier tour de l'Euro à savoir Lyon, Bordeaux et Nice ou plus proches, Lille ou Paris ?

Quels sont les moyens mis en place pour profiter de cette opportunité en termes de visibilité auprès des nombreux touristes potentiels qui vont être présents en raison de cet événement ?

Si aucune action particulière n'a été entreprise, pouvez-vous nous en donner les raisons et votre avis quant à l'opportunité de profiter d'un tel rassemblement de citoyens européens pour assurer une bonne visibilité de la Wallonie ?

Laetitia BROGNIEZ sur la procédure dérogatoire permettant la régulation des corbeaux freux

C'est un constat, les populations de corvidés sont en nette augmentation depuis des années. Parmi ceux-ci, les corbeaux freux notamment occasionnent des dégâts en agriculture, ils s'attaquent aux semis et aux récoltes.

S'agissant d'une espèce protégée conformément à la Loi de la Conservation de la nature, les conseils cynégétiques et les agriculteurs doivent introduire une demande de dérogation aux mesures de protection pour pouvoir effaroucher ou réguler les populations.

Nous avons déjà abordé cette question l'an dernier, mais force est de constater que, sur le terrain, les démarches entreprises par des agriculteurs victimes de ces espèces sont assez fastidieuses et le rôle des corbeaux freux dans les dégâts constatés parfois mis en doute. De plus, il peut s'écouler 3 mois entre l'introduction de la demande de dérogation et la décision de l'inspecteur général !

Vous avez été sensibilisé à cette problématique par les agriculteurs, lesquels souhaiteraient pouvoir obtenir une dérogation de destruction plus rapide. Quelle réponse pouvez-vous leur apporter ?

A l'occasion de questions relatives à d'autres espèces animales, la lourdeur de la procédure de dérogation a été évoquée à plusieurs reprises. Ainsi, vous aviez annoncé une réforme pour 2015, « une simplification administrative de la procédure pour permettre, dans des cas précis, aux agriculteurs de défendre rapidement et efficacement leurs cultures ».

La réforme est-elle prête et quand sera-t-elle d'application ? Quelles en sont les principales modifications ? Quelles espèces vise-t-elle ?

Laetitia BROGNIEZ sur les mesures à prendre vis-à-vis de la prolifération de l'écrevisse américaine au sein des cours d'eau .

Monsieur le Ministre, il y a peu, je vous ai interrogé par écrit sur la problématique des espèces invasives, et plus particulièrement, l'écrevisse exotique d'origine Nord-américaine.

Cette espèce propage la peste de l'écrevisse parmi l'espèce indigène locale et détruit significativement celle-ci.

Dans votre réponse, vous me précisez que seule une stratégie européenne pourrait éventuellement mener à des résultats.

Vous ne semblez pas favorable aux initiatives locales comme celles prises en France (éradication totale de la faune des rivières et réintroduction des seules espèces souhaitées).

L'ouverture de la pêche à l'écrevisse américaine tout au long de l'année semble être votre solution à cette problématique, ainsi que l'interdiction de la pêche à l'écrevisse indigène à pieds rouges.

Or, seule une éradication totale de cette espèce invasive devrait permettre à l'espèce locale de survivre.

Plusieurs autres cas d'espèces exotiques envahissent nos cours d'eau et nos plans d'eaux wallons.

Avez-vous pris des contacts au niveau européen en vue de définir une stratégie globale à la prolifération de telles espèces dans nos cours d'eau ?

Concrètement, outre le fait d'autoriser la pêche de l'écrevisse exotique toute l'année, qu'envisagez-vous pour éradiquer ce problème ?

Jenny Baltus-Möres sur le concours du « coq cristal »

Le concours du « coq cristal » existe depuis 1994. Chaque année, un maximum de 9 coqs est attribué au sein de différentes catégories des produits de qualité dont les intitulés sont déterminés par les organisateurs que sont l'APAQ-W et l'ACW (Accueil Champêtre en Wallonie).

Les lauréats sont désignés annuellement vers la fin du mois de mai et la promotion des produits couronnés se réalise au travers de manifestations diverses (Fermes en Ville, Journées Fermes Ouvertes et la Foire de Libramont), par des annonces et des reportages dans la presse et par les producteurs eux-mêmes.

Depuis que je suis ce concours (2010) jamais un producteur germanophone n'a été lauréat. Je ne doute pas que les décisions prises par le jury ne soient pas objectives, mais je me pose la question en ce qui concerne la promotion de ce concours pour les producteurs germanophones.

Y-a-t-il des participants germanophones à ce concours ? Les producteurs venant de la Communauté germanophone sont-ils autorisés à apporter leur candidature ?

De quelle manière la promotion de ce concours est-elle réalisée auprès des producteurs germanophones ?

Je ne me doute pas de la qualité des autres producteurs wallons mais il me paraît bizarre que vu la grande gamme de producteurs dans la partie germanophone il n'y ait jamais eu un lauréat. Comment expliquez-vous cette constatation ?

Gilles Mouyard sur : « l'avis de l'Union des villes et des communes de Wallonie sur la réforme du bail à ferme et l'accès à la terre pour les agriculteurs »

Monsieur le Ministre, depuis le 1^{er} janvier 2015, les Régions sont compétentes pour la fixation des règles du bail à ferme. Dans ce cadre vous avez entamé une consultation des différents acteurs.

C'est ainsi que l'UVCW a rendu le 10 mai dernier son avis sur ces deux problématiques. Pour l'UVCW le constat est là, certaines règles et pratiques issues de la législation sur le bail à ferme semble contre-productives. Il convient donc de réformer les textes légaux existants tout en préservant et respectant le droit de propriété. Car ne l'oublions pas les pouvoirs locaux constituent le plus grand propriétaire foncier rural, avec plusieurs dizaines de milliers d'hectare de surface agricole.

Dans cet avis on peut prendre connaissance que l'UVCW est favorable : à une révision profonde de la loi sur le bail à ferme ; ...

Vous aviez annoncé une réforme sur les fermages pour la fin de ce premier semestre. Le projet de décret et le projet d'arrêté sur les fermages sont d'ailleurs passés en deuxième lecture le 26 mai dernier en Conseil des Ministres. Dans ce cadre vous souhaitiez combiner l'évolution de deux indices: celui des prix à la consommation et celui des revenus agricoles.

Monsieur le Ministre, quelle est votre analyse de la situation ? Quelle est votre analyse de cet avis de l'Union des villes et des communes de Wallonie ? Partagez-vous les conclusions de cet avis ? Quand serez-vous en mesure de nous présenter vos réformes? Qu'en est-il précisément de votre volonté de vouloir combiner l'évolution de deux indices ? Quelle est la pondération de ces deux indices (50/50; 40/60; autre)? Quel a été l'accueil réservé tant par les propriétaires que par les représentants du secteur agricole et plus spécifiquement des jeunes agriculteurs davantage concernés par les enjeux de la réforme? Le timing de cette réforme sera-t-il tenu?

Gilles sur : « les difficultés rencontrées par le secteur horticole wallon »

Monsieur le Ministre, vous n'êtes pas sans savoir que dès le départ notre assemblée parlementaire à fait le choix de soutenir les agriculteurs, horticulteurs et éleveurs qui étaient touchés de plein fouet par l'embargo russe portant sur les produits européens.

Car faut-il le rappeler les exportations belges de produits alimentaires vers la Russie représentent plus de 280 millions d'euros. Et au premier rang des produits concernés par cet embargo figurent les pommes et les poires.

Mais aujourd'hui, les prix des pommes et des poires ne cessent de s'enfoncer. Ainsi aujourd'hui le prix du kilo de poires est de 45 centimes contre 35 centimes pour les pommes. Alors qu'il y a peu les prix étaient encore respectivement de 80 et 50 centimes.

Dans ce dossier Le Gouvernement wallon avait quant à lui décidé de mettre sur pied une « Task force » présidée par le Ministre de l'Economie et dont la mission était d'établir un "suivi de l'impact sur l'économie wallonne des sanctions contre la Russie et des contre-mesures" adoptées dans le cadre de la crise ukrainienne.

Alors que les mesures d'aide européennes, prolongées jusqu'au 30 juin 2016, ont permis, sur la saison 2014-2015, aux producteurs belges de gérer cette crise en retirant du marché environ 25.000 tonnes de produit. Le secteur horticole fait une fois de plus appel aux différents niveaux de pouvoir pour soutenir un secteur en crise.

Monsieur le Ministre, quelle est votre analyse de la situation ? Quelles sont les pistes envisagées par le Gouvernement wallon pour venir en aide aux producteurs de pommes et de poires ? Les mesures d'aides européennes qui arrivent à échéance le 30 juin 2016 seront-elles prolongées ? Pourriez-vous faire le point sur le travail réalisé par la « Task force » et les mesures proposées par cette dernière pour soutenir le secteur horticole wallon ?

Laetitia BROGNIEZ sur les recours relatifs aux aides PAC

Comme vous l'avez annoncé il y a quelques semaines, le mois de juin sera synonyme pour les agriculteurs, des derniers versements des aides PAC 2015 :

- Le paiement de tous les soldes soit 5% des montants finaux gardés en réserve pour pouvoir payer les droits définitifs individuels dans le calcul
- Le paiement de la discipline financière 2015 doit également être remboursé au cours de ce mois. Ce dernier point représente +/- 1,40% des montants totaux des aides du 1^{er} pilier.

Il nous revient que les décomptes individuels détaillés permettant l'introduction des recours éventuels ne se fera pas avant fin août. Confirmez-vous cette information ? Si les derniers versements ont lieu en juin, quelle est la justification de l'envoi des décomptes individuels deux mois plus tard ? Ceux-ci ne devraient-ils pas justement, être traités le plus rapidement possible, dans la foulée des versements ? N'y-a-t-il pas un risque d'être pénalisé dans le versement des paiements 2016 si les recours ne sont pas finalisés lorsque la période des paiements s'ouvrira au 1^{er} décembre ?

En outre, pouvez-vous préciser si l'aide « d'urgence » viande bovine décidée en septembre 2015 a-t-elle bien été versée en mai comme cela avait été annoncé ?